se-unsa.org

RENTRÉE 2019

Non à un plan social

Après la carte scolaire nationale en décembre, les répartitions dans les académies et départements sont maintenant connues. Le SE-Unsa avait vu juste en dénonçant une communication en trompe-l'œil de la part du ministère puisque les dotations locales révèlent la vraie face de cette carte scolaire avec ses impacts sur la qualité de l'enseignement et sur les personnels.

Où les rectorats vont-il trouver les 2 250 emplois à supprimer à la rentrée 2019 ? La réponse est connue depuis le 19 décembre, annoncée sans ambiguïté dans le document de présentation des mesures de rentrée 2019 : « l'essentiel » des postes supprimés seront ceux « non-pourvus par des titulaires », autrement dit des postes occupés actuellement par des enseignantes et enseignants contractuels en CDI et CDD.

Ces 2 250 suppressions s'articulent avec la transformation de 2 085 postes en heures supplémentaires : cette redistribution des emplois poussera, *in fine*, les contractuels vers la sortie. C'est une conséquence supplémentaire inacceptable des choix budgétaires décidés pour la carte scolaire 2019 : à la rentrée, des enseignantes et enseignants non-titulaires du second degré vont perdre leur emploi.

En France, quand une entreprise annonce la suppression de plus de 2 000 emplois, on appelle cela un plan social. Pour le SE-Unsa, le ministère de l'Éducation nationale ne peut pas toujours être « l'autre monde du travail » ! Face à cette situation, nous demandons donc à notre ministère qu'il prenne ses responsabilités d'employeur : cela passe notamment par l'accompagnement des collègues victimes de non renouvellement, voire de licenciement. Les premières mesures individuelles seront connues lors des comités techniques spéciaux départementaux qui se dérouleront en mars. L'impact sur les contractuels se révélera ainsi progressivement jusqu'à la rentrée prochaine.

Les contractuels poussés vers la sortie

Au côté des enseignantes et enseignants concernés, dans les académies, le SE-Unsa s'engage à suivre toutes les situations pour peser auprès des rectorats.

En plus de veiller au respect des droits des personnels concernés, nous serons attentifs à ce que des solutions de réemploi soient rapidement proposées. C'est pourquoi nous mettons à disposition de nos collègues contractuels un formulaire de demande de suivi sur notre site :

enseignants.se-unsa.org/Contractuels-la-carte-scolaire-avec-vous

Élise Capéran

© Pixabay - Adobestock

se-unsa.org